



**Direction des
Ressources Humaines**
Dossier suivi par
Céline Bisschop
Responsable du pôle
formation, emplois et
compétences.
03.20.88.65.70.
concours@crous-lille.fr

Le 19 mars 2024

Le Directeur Général

A l'ensemble des personnels ouvriers

Note n°2024_008 relative à l'organisation des examens professionnels des personnels ouvriers 2024

Le CROUS de Lille organise en 2024 plusieurs examens professionnels.

Les personnels ouvriers intéressés pourront s'inscrire sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle vague de fonctionnarisation. Peuvent postuler à ces examens professionnels, les personnels ouvriers en CDI dans le cadre d'un souhait d'évolution.

Cinq postes sont proposés, répartis de la manière suivante :

Echelle	Poste	Nombre de poste	Condition d'accès	
4	Plongeur batterie	1	Agents de la catégorie immédiatement inférieure qui comptent au moins 1 an d'ancienneté de service dans leur échelle.	Ou au moins 5 ans d'ancienneté de services dans les œuvres universitaires et scolaires pour l'accès aux échelles 5, 6 et 7, quelle que soit l'échelle actuelle de l'agent.
	Serveur/caissier	1		
5	Assistant d'accueil et de secrétariat	1		
6	Second de cuisine	1	Agents de la catégorie immédiatement inférieure qui comptent au moins 3 ans d'ancienneté de service dans leur échelle.	
8	Coordonnateur de la restauration	1		

NB : la localisation précise des postes en Unité de Gestion ou en service reste à déterminer.

La période d'inscription pour les examens professionnel 2024 est la suivante :

Du jeudi 11 avril 2024

Au jeudi 09 mai 2024



Pour être valides, les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

- Complétude du dossier en annexe (attention le dossier doit être dactylographié)
- Envoi du dossier dûment renseigné à la Direction des Ressources Humaines :
 - par mail : concours@crous-lille.fr
 - ou,
 - par voie postale, hiérarchique ou courrier interne.

Attention : les dossiers doivent être lisibles et reçus avant le 09 mai 2024.

L'inscription aux examens professionnels, est une démarche personnelle et réalisée de manière autonome par le candidat,

Chaque examen comprend une épreuve d'admissibilité (dossier de candidature à constituer avec : fiche individuelle, CV, rapport d'aptitude professionnelle par le N+1, rapport d'activité, éventuellement travaux réalisés pour compléter le rapport d'activité) et une épreuve d'admission (oral de 30 minutes et éventuellement épreuve pratique).

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Directeur Général



Emmanuel PARISIS